

PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL



2024-2030

Synthèse visuelle



Pour plus d'informations, consultez le projet de PCAET sur le site www.cc-bdp.fr. Une consultation publique a lieu du 1^{er} au 31 octobre 2024 : donnez votre avis !

Registre papier également disponible aux horaires d'ouverture à l'accueil de la CCBDP à Nyons et à Buis-les-Baronnies.

?!! QU'EST-CE QU'UN PCAET ?

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de transition écologique. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes :

CLIMAT

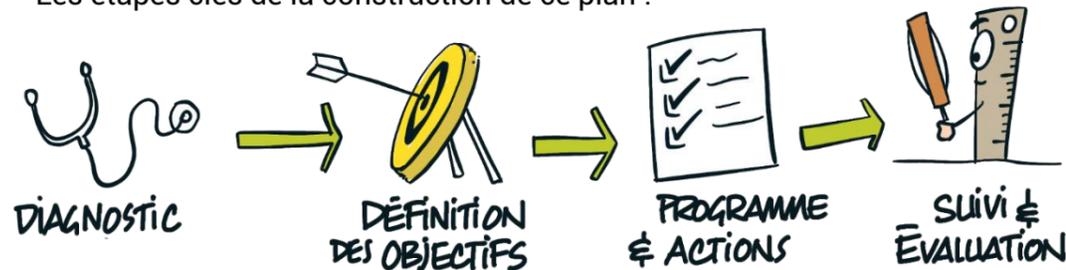
- Vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique
- Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Séquestration nette de carbone

- ## AIR
- Bilan des émissions de polluants atmosphériques

- ## ENERGIE
- Bilan des consommations énergétiques
 - Production d'énergie renouvelable et de récupération et potentiel de développement sur le territoire
 - Réseau de transport et de distribution d'énergie

ETAPES

Les étapes clés de la construction de ce plan :



CO-CONSTRUCTION



Pour co-construire un plan d'actions efficace et partagé par le plus grand nombre, en concertation avec les communes, les élus ont choisi d'associer les habitants, entreprises et associations du territoire dans la démarche.

Les échanges ont pris la forme d'ateliers de concertation à plusieurs étapes clés de la construction de la démarche. Conscients des enjeux, les citoyens ont largement répondu présents et ont contribué à la richesse des débats. De nombreuses idées et initiatives locales ont émergé et permis d'imaginer des solutions innovantes. Le plan d'action réalisé est le reflet d'engagements par le bloc communal pour la transition écologique

Cela a permis au PCAET d'être le reflet des attentes exprimées par les acteurs institutionnels, les porteurs de projet et les habitants et facilitera sa mise en œuvre opérationnelle dès son adoption.

Le PCAET est donc une dynamique multi-partenariale et coopérative !

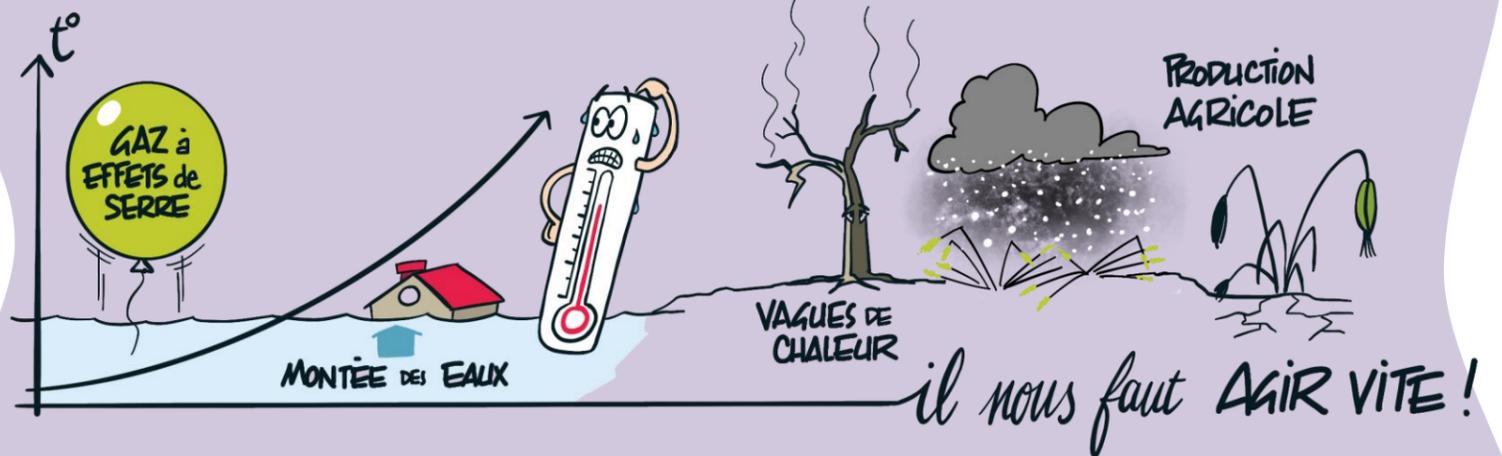
L'ÉCHELLE RÉGIONALE



Le PCAET doit être compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), adopté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en avril 2020.

POURQUOI UN PCAET ?

Les effets du changement climatique se font de plus en plus sentir sur notre territoire. Les vagues de chaleur rallongent ; les épisodes de gel détruisent nos cultures ; la disponibilité de la ressource en eau devient plus incertaine et les feux de forêt menacent.



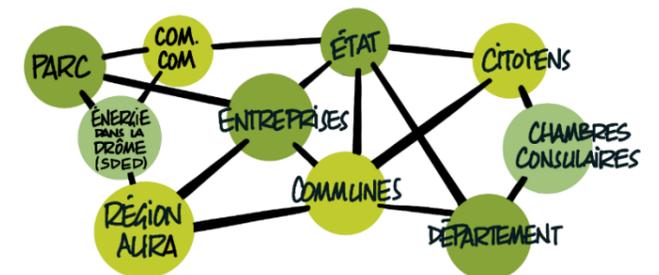
Pour répondre à ces aléas climatiques, le Plan Climat-Air-Energie se saisit de deux leviers complémentaires :

L'adaptation

C'est transformer notre territoire pour qu'il soit adapté aux effets inévitables du changement climatique.

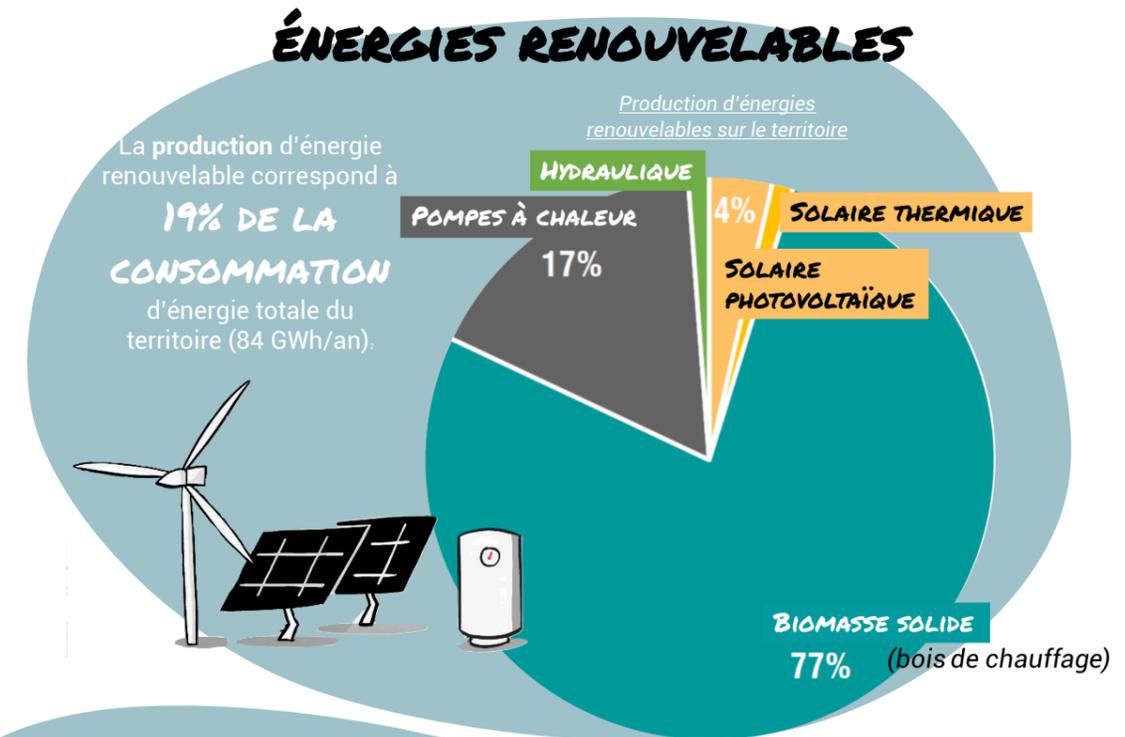
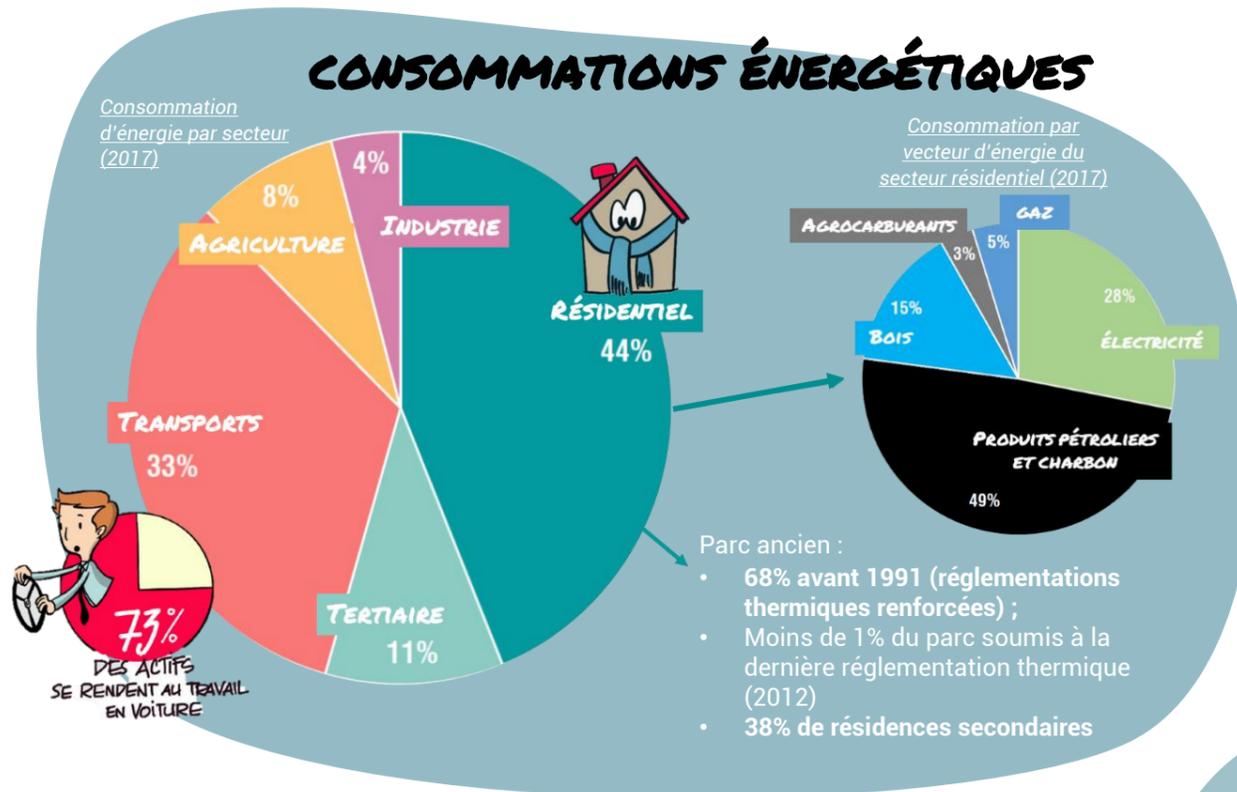
L'atténuation

C'est réduire notre impact sur le changement climatique, notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, cause majeure du réchauffement.

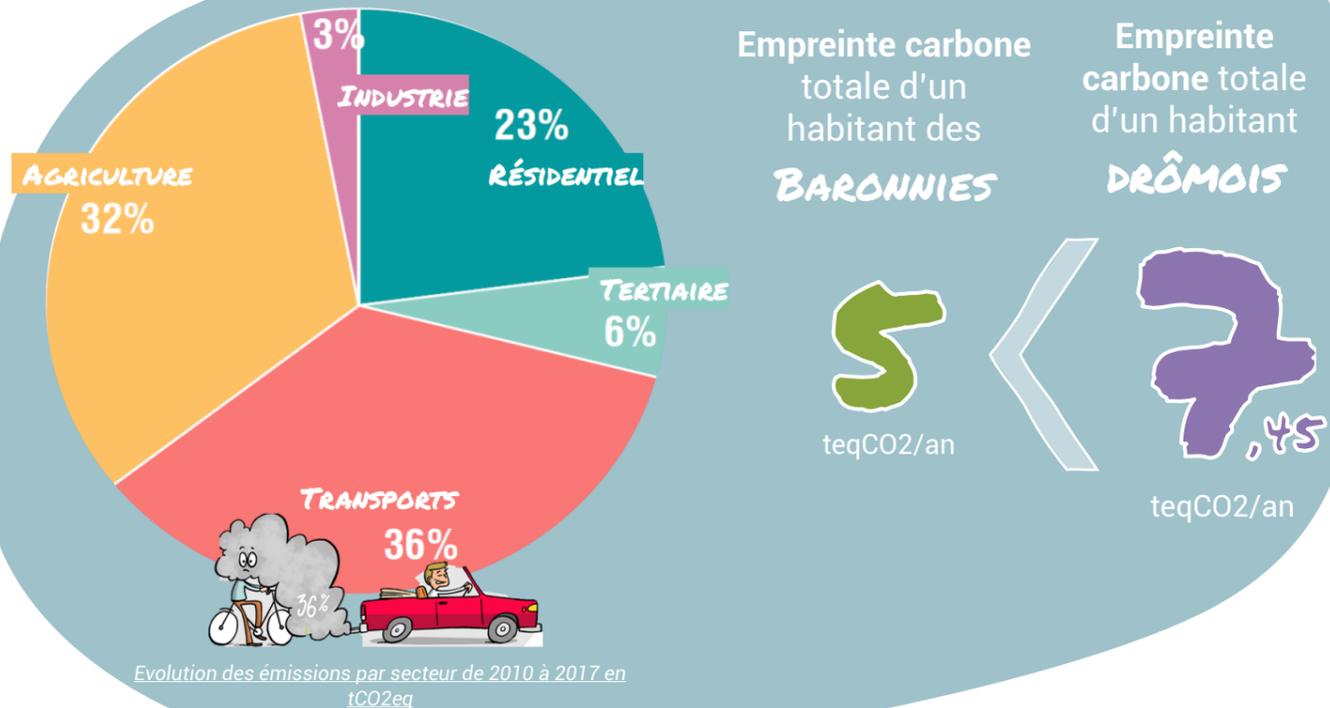


DIAGNOSTIC

Le diagnostic du PCAET vise à évaluer les enjeux environnementaux et énergétiques de notre territoire. Il identifie les sources principales d'émissions de gaz à effet de serre, analyse les consommations énergétiques, la production actuelle d'énergies renouvelables et examine les vulnérabilités liées au changement climatique. Ce diagnostic permet de dresser un état des lieux précis, indispensable pour définir des actions efficaces.



ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



ÉVOLUTION DES ALÉAS CLIMATIQUES

Comparaison entre la période de 1976-2005 et les prévisions en 2050

1976-2005	2050
1 JOUR TRÈS CHAUD (>35°C)	7 JOURS TRÈS CHAUD (>35°C)
52 JOURS ESTIVAUX (≥25°C)	90 JOURS ESTIVAUX (≥25°C)
2 NUITS CHAUDES (>20°C)	14 NUITS CHAUDES (>20°C)
4 JOURS AVEC RISQUES SIGNIFICATIFS DE FEUX DE VÉGÉTATION	25 JOURS AVEC RISQUES SIGNIFICATIFS DE FEUX DE VÉGÉTATION
REPRISE DE LA VÉGÉTATION LE 16 MARS	REPRISE DE LA VÉGÉTATION LE 22 FÉVRIER

OBJECTIFS

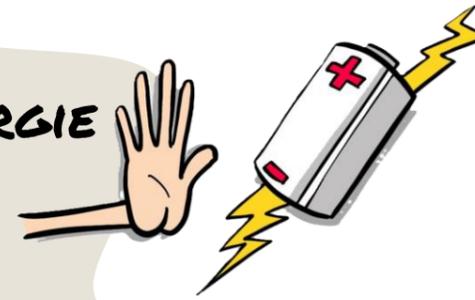
Année de référence : 2015

1 RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

-38%

de consommation d'énergie finale d'ici 2050

- 43% Résidentiel
- 37% Tertiaire
- 61% Transports routiers
- 33% Agriculture
- 10% Industrie



La stratégie du PCAET a permis de dessiner des objectifs stratégiques à horizon 2050 (voir rapport de stratégie).

Ces objectifs ont été définis sur l'ensemble des secteurs d'activités du territoire (résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, industrie) et pour l'ensemble des enjeux visés dans le cadre du PCAET (consommation d'énergie, production d'énergies renouvelables, émissions de Gaz à Effet de Serre, polluants atmosphériques, séquestration carbone et autonomie en énergie renouvelable).

Ces objectifs sont issus du scénario territorialisé qui dresse la trajectoire climat-air-énergie la plus équilibrée pour notre territoire.

Suite aux ateliers réalisés les 25 et 26 mai 2021, les grandes orientations stratégiques ont été hiérarchisées et qualifiées. Ce travail permet de proposer un scénario complémentaire au scénario tendanciel et au scénario maximal : le scénario territorialisé. Ce scénario territorialisé affiche ainsi des objectifs adaptés aux réalités du territoire pour être au plus proche de ses spécificités, et à la hauteur des consommations et émissions de celui-ci. Il est ajustable en fonction des décisions des élus, dans les choix des objectifs et de priorisations des actions, mais également dans l'effort commun avec l'ensemble des acteurs locaux.

2 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

367 GWh
d'ici 2050

- 243 GWh - Photovoltaïque
- 6 GWh - Solaire thermique
- 1 GWh - Hydraulique
- 75 GWh - Biomasse solide
- 42 GWh - Biogaz

3 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

Réduire les émissions de **POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES**

- 51% de COVNM (composé organique volatil non méthanique)
- 50% de NH3 (ammoniac)
- 78% de Nox (oxydes d'azote)

4 RÉDUIRE L'IMPACT CLIMATIQUE

-55%

d'émission de gaz à effet de serre d'ici 2050

- 99% Résidentiel
- 99% Tertiaire
- 67% Transports routiers
- 36% Agriculture
- 42% Industrie

5 S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Faire face aux impacts et **RÉDUIRE NOTRE VULNÉRABILITÉ**

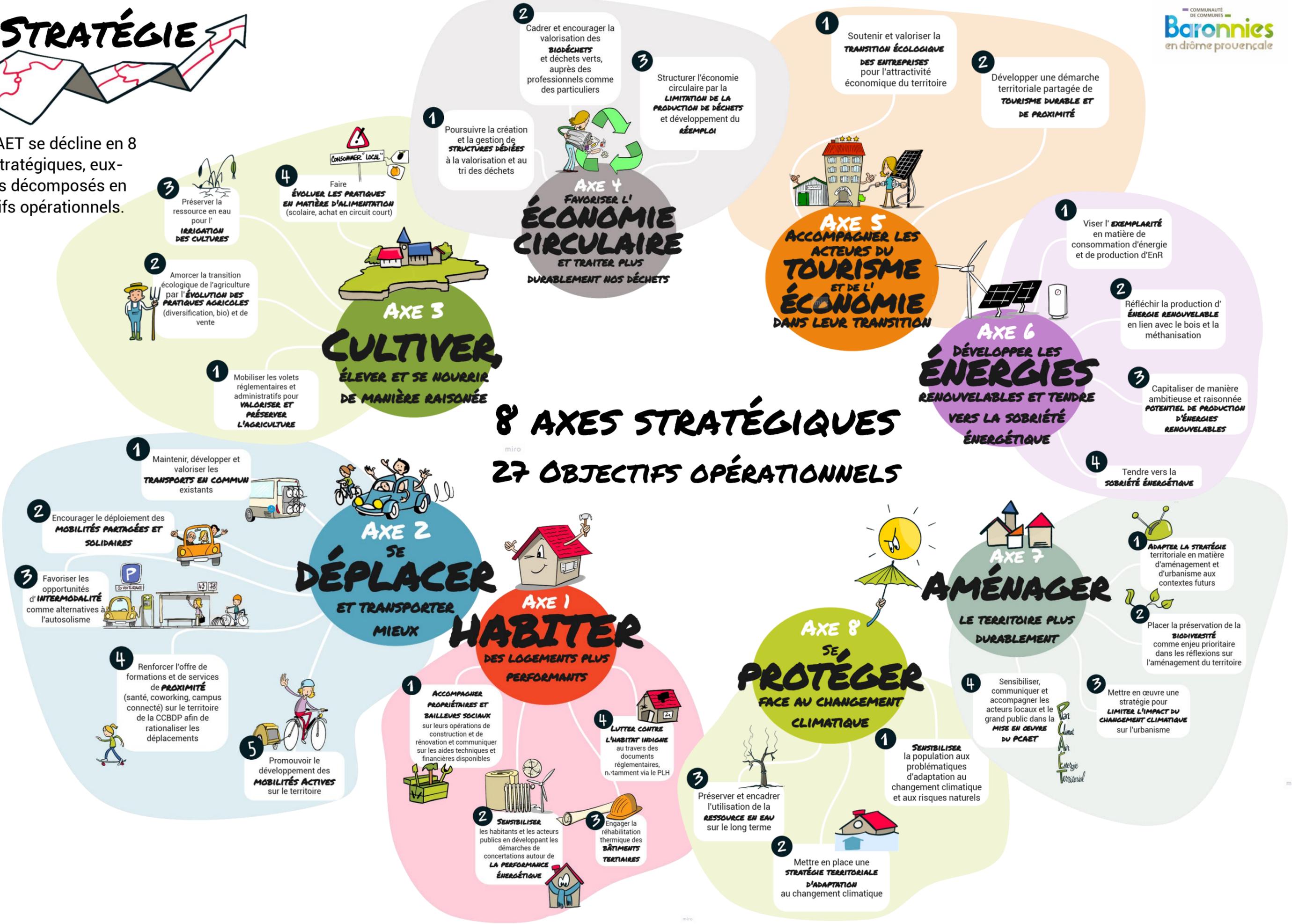
- Dégradation de la santé des habitants et des estivants
- Mise en danger des systèmes économiques et touristiques et limitation du développement du territoire
- Mise en péril de la sécurité des habitants

6 FAIRE DES ÉCONOMIES EN MATIÈRE DE DÉPENSE ÉNERGÉTIQUE

STRATÉGIE

Le PCAET se décline en 8 axes stratégiques, eux-mêmes décomposés en objectifs opérationnels.

8 AXES STRATÉGIQUES 27 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

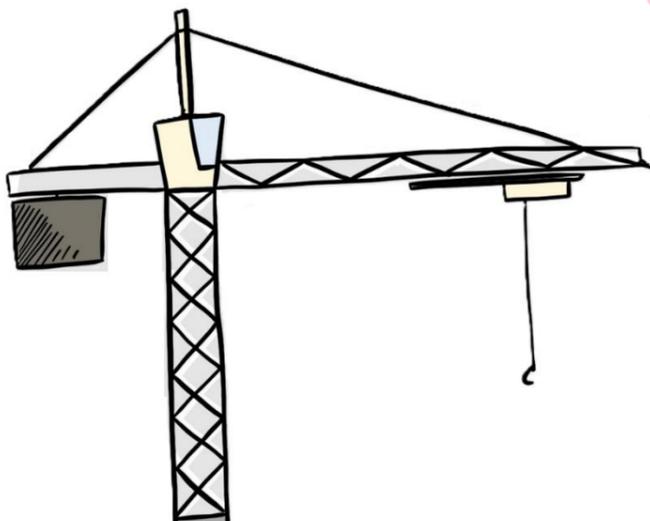




PLAN D' ACTIONS

Ces actions ont été construites à horizon 2030, dans une logique de visibilité pour l'intercommunalité et son bloc communal, afin de correspondre à l'échéance finale de ce premier PCAET (6 ans).

Afin d'en savoir plus sur le détail des actions (description, cible, calendrier, acteurs, moyens, indicateurs de suivi...), vous pouvez vous référer au plan d'action du PCAET, disponible auprès de la CCBDP (à l'accueil ou en ligne).



¹ SDIE : Schéma Directeur Immobilier Energétique
² PLH : Programme Local de l'habitat

Mettre en place un Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)
REF : A1-001.1

Organiser des retours d'expérience par des architectes sur la rénovation et la construction vertueuse
REF : A1-001.2

Organiser des animations sur la rénovation énergétique et d'habitat durable
REF : A1-002.1



Réaliser et mettre en œuvre un SDIE¹ pour le patrimoine de la CCBDP
REF : A1-003.1

Rénover énergétiquement les bâtiments municipaux et les logements sociaux
REF : A1-003.2



1 ACCOMPAGNER PROPRIÉTAIRES ET BAILLEURS SOCIAUX sur leurs opérations de construction et de rénovation et communiquer sur les aides techniques et financières disponibles



2 SENSIBILISER les habitants et les acteurs publics en développant les démarches de concertations autour de LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE



3 Engager la réhabilitation thermique des BÂTIMENTS TERTIAIRES

4 LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE au travers des documents réglementaires, notamment via le PLH²



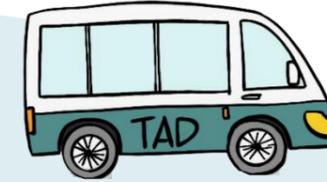
Réaliser une étude pré-opérationnelle et mettre en œuvre une Opération Programmée pour l'amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale
REF : A1-004.1

Réaliser un Programme Local de l'Habitat (PLH)
REF : A1-004.2

AXE 1 HABITER DES LOGEMENTS PLUS PERFORMANTS

AXE 2 SE DÉPLACER ET TRANSPORTER MIEUX

Améliorer la couverture de transport (TC³, TS⁴ et TAD⁵) et améliorer la lisibilité des offres et leur accessibilité intermodale
REF : A2-001.2



Renforcer la couverture et les liaisons de TC et TS entre les Régions AURA et PACA
REF : A2-001.1

Mettre en place une navette "NyonsBus" 100% électrique
REF : A2-001.3

1 Maintenir, développer et valoriser les **TRANSPORTS EN COMMUN** existants



2 Encourager le déploiement des **MOBILITÉS PARTAGÉES ET SOLIDAIRES**



3 Favoriser les opportunités d'**INTERMODALITÉ** comme alternatives à l'autosolisme



4 Renforcer l'offre de formations et de services de **PROXIMITÉ** (santé, coworking, campus connecté) sur le territoire de la CCBDP afin de rationaliser les déplacements



5 Promouvoir le développement des **MOBILITÉS ACTIVES** sur le territoire



Mise en place d'une aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique
REF : A2-005.5

Déploiement du programme « Savoir rouler à vélo » sur le territoire
REF : A2-005.6

Encourager les mobilités douces dans les centres-bourgs
REF : A2-005.4

Implanter plusieurs abris vélos sécurisés sur le territoire intercommunal
REF : A2-005.3

Aménager des itinéraires cyclables au quotidien et en cyclotourisme
REF : A2-005.6

Mettre en place un prêt « découverte » gratuit de VAE pluriannuellement
REF : A2-005.2

Développer une offre de location de VAE⁶ longue durée à destination d'un public ayant des difficultés de déplacement
REF : A2-005.1

Favoriser la relocalisation des services de santé pour rationaliser les déplacements hors du territoire
REF : A2-004.2

Renforcer l'offre de formation par la mise en place d'un campus connecté à Nyons
REF : A2-004.1

Développer l'offre de coworking en fonction des besoins et des capacités du réseau numérique
REF : A2-004.4

Etendre le service de portage de repas et privilégier le transport durable des repas
REF : A2-004.3



Etudier et mettre en place des lignes de covoiturage et d'auto-stop organisé
REF : A2-002.1

Encourager la mobilité solidaire pour les déplacements de RDV médicaux comme le dispositif Mobisol26
REF : A2-002.3

Mettre en place des voitures en autopartage sur le territoire
REF : A2-002.2

Favoriser l'intermodalité vers des pôles de correspondances des gares TGV proches
REF : A2-003.2

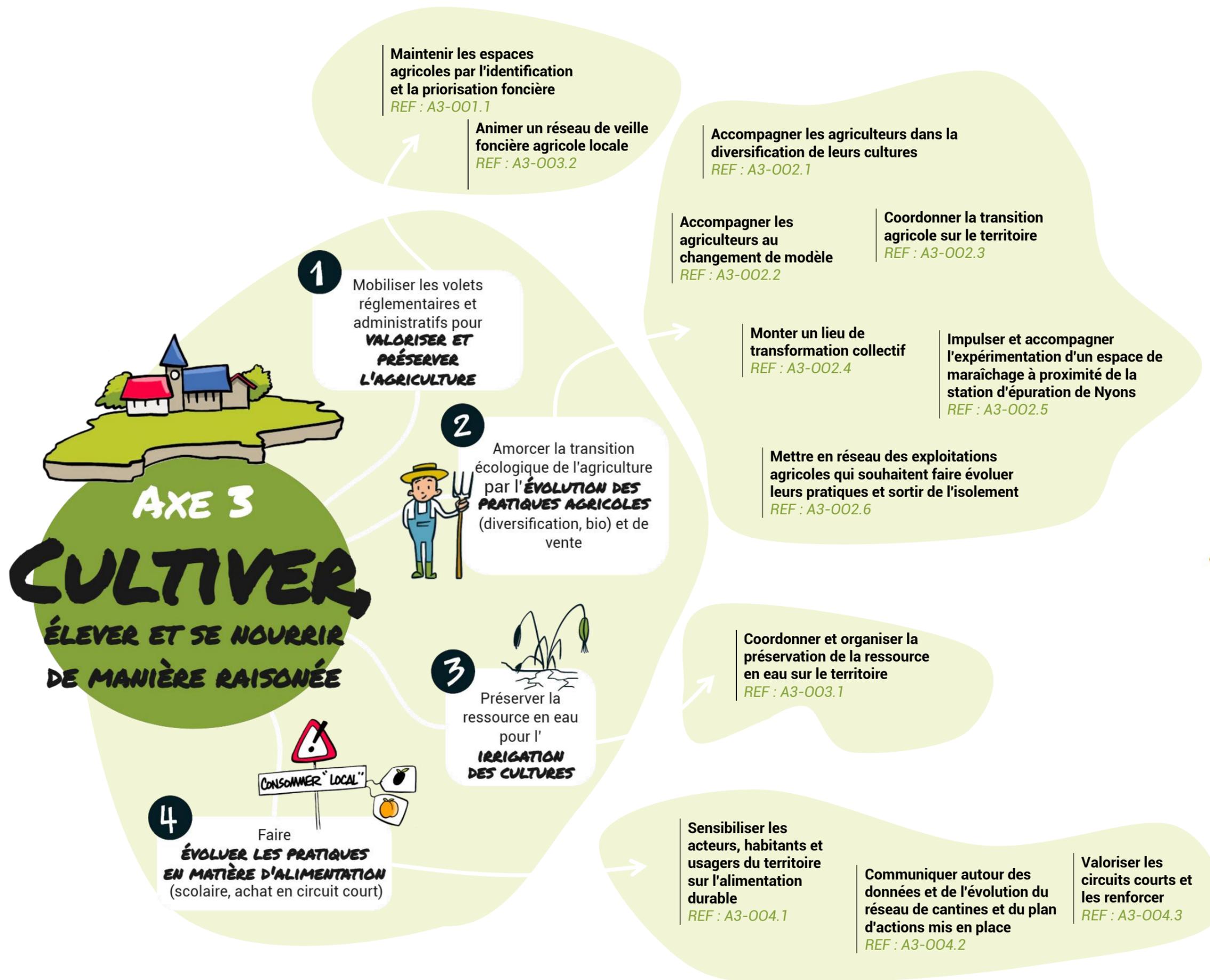
Aménager des espaces facilitant l'intermodalité, et en particulier le covoiturage
REF : A2-003.1

Réaliser et diffuser des vidéos présentant les différentes solutions d'écomobilité du territoire
REF : A2-003.3

Animer des temps sur la mobilité auprès des habitants
REF : A2-003.4

Concevoir un projet d'une centrale des mobilités
REF : A2-003.5

³TC : Transports de commun ⁵TAD : Transports à la demande
⁴TS : Transports scolaires ⁶VAE : Vélo à assistance électrique



Cet axe 3 est en lien fort avec le Projet alimentaire territorial (PAT) porté par le Parc naturel régional des Baronnies provençales.



AXE 5 ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TOURISME ET DE L' ÉCONOMIE DANS LEUR TRANSITION

- 1 Soutenir et valoriser la **TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES** pour l'attractivité économique du territoire
- 2 Développer une démarche territoriale partagée de **TOURISME DURABLE ET DE PROXIMITÉ**

- Soutenir l'élaboration de plans mobilité employeur
REF : A5-001.1
- Accompagner au développement de l'autoconsommation énergétique des entreprises du territoire
REF : A5-001.2
- Créer une attractivité du territoire pour les entreprises en faveur de la transition écologique
REF : A5-001.3
- Développer une offre de tourisme durable
REF : A5-002.1
- Faire émerger des actions pour limiter l'impact du changement climatique sur le tourisme
REF : A5-002.3
- Encourager les pratiques touristiques respectueuses de l'environnement dans les sites naturels
REF : A5-002.5
- Elaborer un Plan de circulation et de stationnement pour les sites hyper-fréquentés et fragiles
REF : A5-002.7
- Maintenir la qualité de l'air du territoire dans une démarche d'attractivité touristique et résidentielle
REF : A5-002.2
- Sensibiliser le grand public par des actions d'éducation à l'environnement, pour une animation territoriale destinée aux touristes
REF : A5-002.4
- Développer des stratégies pour offrir des alternatives à la voiture pour les touristes
REF : A5-002.6

- Gérer en proximité les biodéchets en massifiant la diffusion et la maîtrise des composteurs
REF : A4-002.1
- Distribuer gratuitement biannuellement du compost auprès des particuliers du territoire
REF : A4-002.2

- Cadrer et encourager le broyage et le réemploi des déchets verts in situ
REF : A4-002.3
- Faciliter le tri et le compostage des biodéchets des écoles et structures petite enfance/enfance/jeunesse
REF : A4-002.4

- Faciliter le tri et le compostage des biodéchets des professionnels
REF : A4-002.5
- Etendre les projets de ressourcerie (notamment à proximité des déchèteries)
REF : A4-003.1
- Favoriser les démarches Zéro Déchet
REF : A4-003.2

- Réduire les emballages et contenants jetables pour les portages de repas
REF : A4-003.3

- Gérer les 3 déchèteries et améliorer le service rendu aux habitants
REF : A4-001.1
- Créer une déchèterie pour les entreprises
REF : A4-001.2

- Réaliser une étude d'harmonisation et d'optimisation du service publique de prévention et de gestion des déchets
REF : A4-001.3

- 2 Cadrer et encourager la valorisation des **BIODÉCHETS** et déchets verts, auprès des professionnels comme des particuliers
- 3 Structurer l'économie circulaire par la **LIMITATION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS** et développement du **RÉEMPLOI**

- 1 Poursuivre la création et la gestion de **STRUCTURES DÉDIÉES** à la valorisation et au tri des déchets



AXE 4 FAVORISER L' ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET TRAITER PLUS DURABLEMENT NOS DÉCHETS



Cet axe 6 est travaillé en lien étroit avec le SDED et le Parc naturel régional qui portent une grande partie de ces actions.

AXE 6 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET TENDRE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

1 Viser l'**EXEMPLARITÉ** en matière de consommation d'énergie et de production d'EnR⁷

Elaborer un plan de paysage énergétique
REF : A6-001.1

Développer des projets de Centrales Villageoises
REF : A6-001.2

Elaborer une maîtrise d'usage pour améliorer le suivi d'exploitation des équipements intercommunaux
REF : A6-001.3

Créer un référentiel énergie et paysage
REF : A6-001.5

Installer des panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation collective public/privé
REF : A6-001.4

Elaborer une stratégie forestière à l'échelle du PNR des Baronnies Provençales
REF : A6-002.1

Réfléchir à une gestion communale du patrimoine forestier pour le chauffage des bâtiments municipaux
REF : A6-002.2

2 Réfléchir la production d'**ÉNERGIE RENOUVELABLE** en lien avec le bois et la méthanisation

Elaborer une réflexion autour du potentiel de la méthanisation avec les exploitations agricoles
REF : A6-002.3

3 Capitaliser de manière ambitieuse et raisonnée sur le **POTENTIEL DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Elaborer un Schéma Directeur des Energies
REF : A6-003.1

Désamianter et optimiser les EnR de toitures bien exposées
REF : A6-003.2

Améliorer les réseaux électriques pour l'autoconsommation énergétique
REF : A6-003.3

Installer des ombrières photovoltaïques sur certains parkings
REF : A6-003.4

Développer la production d'ENR solaire thermique
REF : A6-003.5

4 Tendre vers la **SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE**

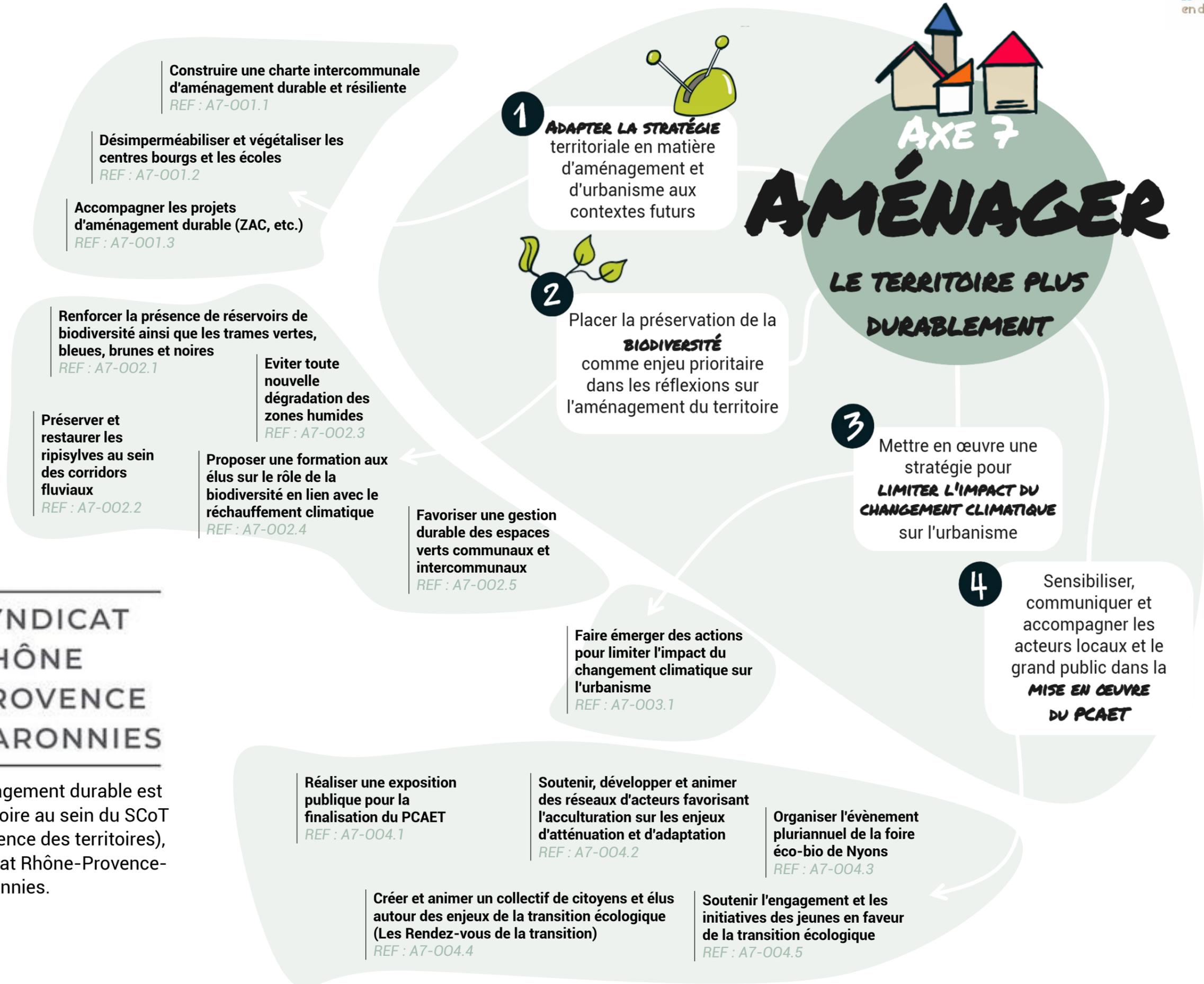
Tendre vers une baisse de la consommation d'énergie des communes lié à l'éclairage public
REF : A6-004.1

Réorganiser les usages et rénover des bâtiments communaux
REF : A6-004.2

Animer la cellule de travail "économie d'énergie" à Nyons
REF : A6-004.3

Organiser l'information auprès du grand public sur la sobriété énergétique
REF : A6-004.4

⁷ EnR : Energies renouvelables



AXE 8
SE PROTÉGER
FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



1

SENSIBILISER la population aux problématiques d'adaptation au changement climatique et aux risques naturels



2

Mettre en place une **STRATÉGIE TERRITORIALE D'ADAPTATION** au changement climatique

3



Préserver et encadrer l'utilisation de la **RESSOURCE EN EAU** sur le long terme

Créer et diffuser un carnet des effets du changement climatique dans les Baronnies provençales
REF : A8-001.1

Faire émerger une culture commune de l'adaptation au changement climatique
REF : A8-001.2

Former les élus et les secrétaires de mairie sur l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde
REF : A8-002.1

Coconstruire un plan d'action d'adaptation au changement climatique
REF : A8-002.3

Mettre en place un Plan de massif DFCI par un groupement de communes
REF : A8-002.2

Installer des postes de relevage pour des groupes électrogènes
REF : A8-002.4

Implanter et déplacer des équipements et autres constructions hors des zones à risques
REF : A8-002.5

Elaborer un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS)
REF : A8-002.6

Bénéficier d'un bilan précis de la ressource en eau et mettre en place un programme d'actions
REF : A8-003.1

Sensibiliser les habitants du territoire à la préservation de la ressource en eau
REF : A8-003.2

Soutenir les communes face aux usages illégaux de l'eau en période de restriction d'eau
REF : A8-003.3

Améliorer la gestion de l'eau au sein des communes (infrastructures, gestion individuelle)
REF : A8-003.4



Cet axe 8 sera complété par la suite grâce aux résultats de la démarche TACCT menée par la CCBDP et accompagnée par l'ADEME (agence de la transition écologique). Cette démarche vise à la co-construction, avec les acteurs du territoire, d'une politique d'adaptation au changement climatique.

⁸ DFCI : Défense de la forêt contre les incendies



Une question ? Une remarque ?

Ecrivez à l'adresse

climat.baronnies@cc-bdp.fr

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Baronnies
en drôme provençale

**FRANCE
NATION
VERTE** >
Agir • Mobiliser • Accélérer

LE FONDS VERT
pour l'accélération
de la transition
écologique dans
les territoires



**territoire
d'énergie**
DRÔME - SDED